

La marque «Savourez le Vaucluse» pour notre Miel Vauclusien

Le miel produit en Vaucluse grâce au savoir-faire des apiculteurs vient d'obtenir la marque «Savourez le Vaucluse».

Publié le 17 septembre 2015

La très sérieuse Académie des Saveurs de Vaucluse, réunissant les experts en produits agricoles et agro-alimentaires a approuvé le miel de Vaucluse.

LA MARQUE SAVOUREZ LE VAUCLUSE

Le Département de Vaucluse a créé, en partenariat avec le comité de promotion des produits de Vaucluse, une marque garante de l'origine des produits permettant de valoriser les producteurs locaux, d'identifier les produits du terroir vauclusien et ainsi inciter les Vauclusiens et touristes à soutenir l'économie locale. Le miel vient ainsi d'obtenir la marque Savourez le Vaucluse. Pour pouvoir apposer le précieux logo sur leurs pots, les producteurs de miel proposent un miel conforme à un cahier des charges de production très strict. Il est naturellement produit en Vaucluse et respecte plusieurs exigences de qualité.

VALORISER LE GOUT, L'AUTHENTICITÉ, LA QUALITÉ

À l'heure de l'uniformisation des goûts, de la «mal bouffe» et des catastrophes alimentaires annoncées, les plaisirs de la table restent un refuge précieux pour le citoyen exigeant en quête d'authenticité et de qualité. Les élus du Vaucluse ont fait le choix de promouvoir la qualité des produits d'ici et le dynamisme d'un secteur économique qui multiplie les plaisirs. Ils encouragent la démarche de promotion intitulé Savourez le Vaucluse, et créent la marque qui en découle.

L'ACADÉMIE DES SAVEURS DE VAUCLUSE

L'académie des Saveurs est composée d'experts vauclusiens spécialistes en produits agricoles et agroalimentaires, de chercheurs, de spécialistes gastronomie, de professionnels de la formation et de la santé.

Leur rôle est de promouvoir le terroir vauclusien, les savoir-faire des agriculteurs, la qualité des produits et la consommation des produits « origine Vaucluse ».

Ils sont chargés d'approuver les produits « Savourez le Vaucluse ». Après vérification du respect des cahiers des charges et du règlement d'usage de la marque, ils donnent l'autorisation d'estampiller les produits.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL : VECTEUR DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX

Le Département, par l'intermédiaire de sa Commission Agriculture, Eau et Environnement s'est engagé dans une véritable politique volontariste en faveur de l'expérimentation, la promotion, la valorisation et la commercialisation de ses produits du terroir.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09